



Transformation, rénovation et agrandissement d'une habitation existante de 2 logements, réfection des façades avec ajout de 20cm d'isolation périphérique, modification d'ouvertures en façades, suppression des cheminées en toiture, agrandissement des balcons et remplacement du chauffage électrique par une PAC extérieure, Nendaz

Titre du projet de construction

Transformation, rénovation et agrandissement d'une habitation existante de 2 logements, réfection des façades avec ajout de 20cm d'isolation périphérique, modification d'ouvertures en façades, suppression des cheminées en toiture, agrandissement des balcons et remplacement du chauffage électrique par une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

a5a688d4

Requérant et propriétaire

Carlo Pirrone

Auteur des plans

CPSuisse Sàrl

Parcelles

4771 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson
4778 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson
4772 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson
4770 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson
4775 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson
4774 du plan 46 MC au lieu-dit Beuson

Coordonnées

1'114'359 2'591'139

Affectation de la zone

H80 centre villageois

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme « eConstruction » ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (*Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h*). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 12.01.2026

Basse-Nendaz, le 12.12.2025

L'Administration communale